



## Solde tout compte negatif après demission pendant congé parental

Par **Irina M**, le **05/09/2019** à **11:12**

Bonjour,

Je sais pas trop par où commencer...

Je suis tombée enceinte en 2018, j'étais alors en CDI dans l'entreprise depuis un bon moment. Je vais faire une chronologie par date, je sais pas si ça sera plus simple.

20 juillet 2018 au soir : je prend mes 20 CP acquis (il m'en restera 5 au compteur)

20 août 2018 : je devais reprendre le travail mais avec la grossesse impossible, je me met en arrêt 2 jours puis j'enchaîne avec les 14 jours de pathologiques.

5 septembre 2018 : début de mon congé maternité jusqu'au 25 décembre et j'ai enchaîné avec un congé parental. Congé que j'ai prolongé 2 fois.

25 décembre 2018 au 31 août 2019 : congé parental à temps plein.

Courant juillet je décide de démissionner, ayant 1 mois de préavis j'envoie ma lettre bien avant pour ne pas devoir remettre les pieds dans l'entreprise. Ils reçoivent ma démission le 25 juillet et me disent que mon préavis d'une durée de 1 mois se terminera le 31 août. Bref jusque là pas de problèmes hormis que pour moi ça aurait du être le 25 août mais bref...

Ce matin je reçois par recommandé mon solde tout compte (pas de certificat de travail ni d'attestation pôle emploi), sauf que celui ci est négatif.

Il faut savoir que dans mon entreprise, la paye était décalée d'un mois.

Ci-joint le detail :

... reconnais devoir à la société..., mon ex employeur, la somme brute de 97,85 €. Ceci provenant du décalage de paye soit les éléments de juillet 2019 reportés sur la paye d'août 2019 : congé parental du 01 au 31 juillet 2019. Cette somme m'est retenue pour solde de tout compte, en paiement des salaires, accessoires du salaire, remboursement de frais et indemnités de toute nature dues au titre de l'exécution et de la cessation de mon contrat selon les éléments suivants :

Salaire brut du 1 au 31 août 2019 : 0.00

Éléments variables congé parental 1 au 31/07 : - 2210.00

Ind. Comp. RTT Salarié : - 48.11

Ind. Comp. RTT Employeur : - 15.69

Ind. De récupération : 41.98

Ind. Comp. C. Payés acquis N-1 : 1611.02

Ind. Comp. CP N-2 : 522.95

Soit un salaire brut négatif d'un montant de 97.85€  
Soit un salaire net négatif d'un montant de 77.46€

J'ai besoin de votre aide car je ne comprend absolument pas les sommes négatives (2210, 48.11 et 15.69). Vu que j'étais en congé parental je ne vois pas ce que ça vient faire là. Pouvez vous m'éclairer car pour moi ils devaient me payer mes 5 CP acquis en 2017 que je n'ai pas prit soit les 522.95 € et les CP acquis de début juin 2018 au 25 décembre 2018 soit les 1611.02 €.

Merci infiniment pour vos réponses rapides je l'espère.